Conseil municipal

www.loroux-bottereau.fr

PROCÈS-VERBAL

APPROUVÉ LE 22 février 2022

LE LOROUX BOTTEREAU

25 JANVIER 2022

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 19 janvier 2022		
Nombre de membres :	en exercice :	29
	votants :	29
	présents :	25
	présents en visioconférence :	1

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine — CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine — GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – LEROY Thomas – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – BONNIN Thierry – LAGADEC Klervi – BRELET Yves – MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier

Présent en visioconférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie

Absents excusés : COQUILLAUD Magdalena (Pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – BOURGET Marguerite (Pouvoir remis à LETOURNEUX Claudine) – LEROY Marie-Line (Pouvoir remis à LEROY Thomas)

Secrétaire de séance : BLANCHÉ Laurent
Secrétaire de séance visio : MÉNARD Samuel

Monsieur le Maire présente Mathieu ACKERS, responsable Finances de la Mairie depuis le 1er décembre et souhaite la bienvenue à Monsieur RAMOS, nouveau conseiller municipal.

- Installation d'un nouveau conseiller municipal (suite à la démission de M. LABOUREUR)
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021
- Désignation du secrétaire de séance

I°) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal (modification)

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Cette liste exhaustive est actuellement composée de 29 groupes d'attributions.

Il n'est possible de déléguer d'attributions au maire que parmi cette liste. Il n'est en revanche pas obligatoire de déléguer l'ensemble des 29 matières visées par le code.

Dans les matières déléguées, le conseil municipal ne peut plus décider : seul le maire est compétent. Dès lors, les décisions peuvent être prises à tout moment par ce dernier.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L. 2122-23. Le maire peut toutefois subdéléguer la signature de ces décisions à un adjoint voire à un conseiller municipal, dans les conditions prévues par l'article L. 2122-18, sauf si le conseil municipal a exclu cette faculté dans la délibération portant délégation.

Par délibération en date du 21 juillet 2020, le Conseil Municipal a accordé certaines délégations.

Dans un souci de clarté et de favoriser une bonne administration communale, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la précédente délibération en décidant, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, soit 1000€ par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal (montant maximal inscrit au budget de l'exercice en cours), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 10 000 € par sinistre ;

- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 1 000 000 € par année civile ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions dans la limite de 100 000€ ;
- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

- De préciser que le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant de la présente délégation.

Vote
27 voix pour,
1 abstention (Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD)

1.2 Comités communaux (modification)

Rapporteur : Claudine LETOURNEUX

Suite à la démission de Monsieur Michel LABOUREUR, puis de Madame Valérie LARCHER, il y a lieu de réactualiser la composition du comité suivant :

Espaces Verts Voirie Cadre de Vie Bâtiments	
1	**Laurent BLANCHÉ**
2	Thomas LEROY
3	Marie-Line LEROY
4	Jean-Jacques CHOUBRAC
5	William DUCHIER
6	~~Michel LABOUREUR~~
Collège citoyens :	
	4 titulaires
	2 suppléants

Le Conseil municipal est donc appelé à valider la nouvelle composition du comité « Espaces verts, Voirie, Cadre de vie Bâtiments » telle que présentée.

Sylvie MARTIN rejoint le Conseil Municipal.

Vote

Le Conseil municipal approuve ***à l'unanimité*** la nouvelle composition du comité « Espaces verts, Voirie, Cadre de vie Bâtiments » telle que présentée.

1.3 Commission d'Appel d'Offres (Modification)

Rapporteur : Le Maire

Suite à la démission de Monsieur Michel LABOUREUR, conseiller municipal, il y a lieu de réactualiser la composition de la CAO :

Titulaires	*Suppléants*
Réjane SECHER	Freddy GILBERT
Sandrine MILLIANCOURT	William DUCHIER
Cédric CEREZ	Carla NOEL
Samuel MENARD	Sylvie POUPARD-GARDE
Yves BRELET	**Olivier RAMOS**

Le Conseil municipal est donc appelé à valider la composition de la CAO telle que proposée ci-dessus.

Vote

Le Conseil Municipal approuve ***à l'unanimité*** la composition de la CAO telle que proposée ci-dessus.

II°) COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

FINANCES

2.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le Rapport ci-joint a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion et au débat en vue du vote du budget primitif 2022 le 22 février prochain.

A noter que la Commission Moyens Généraux du 12 janvier 2022 a eu l'occasion d'échanger au préalable sur les orientations proposées.

Le Conseil municipal est appelé à débattre sur les orientations générales budgétaires de la collectivité et sur le programme pluriannuel d'investissement.

Débat :
Monsieur le Maire rappelle que les audits financiers et RH sont en cours.
Le Directeur Général des Services : « Un premier rapport a été transmis il y a quelques jours sur les éléments financiers au 31 décembre. Depuis lors, le service comptabilité-finances a dû passer des

écritures comptables. Un nouveau rapport modificatif vous a donc été transmis dans la journée, avec peu de gros changements sur les orientations budgétaires et des chiffres plus à jour »
Yves BRELET trouve regrettable de n'avoir eu ce deuxième rapport uniquement ce jour à 18h pour en débattre à 20h, car cela modifie tout de même la première présentation, au vu du résultat de l'année 2021.
Le Directeur Général des Services ajoute que globalement il n'y a pas de gros chamboulements dans la présentation. Il rappelle qu'il y a tout de même eu 4 mois d'absence sur le poste de responsable finances à la Collectivité, qui sont peu à peu absorbés. « Le rapport initial suffit largement pour débattre ce soir. Nous avons souhaité être le plus transparent possible et vous fournir les derniers chiffres à jour. »
Yves BRELET : « Il y a tout de même plus de 200 000€ de différence sur l'épargne de gestion 2021 entre ce qui a été présenté dans l'exposé des questions et ce rapport que nous avons aujourd'hui. »
Le Directeur Général des Services présente les éléments du rapport d'orientations budgétaires.
Lénaïck COLIN demande à quoi correspondent les charges et produits exceptionnels.
Le Directeur Général des Services : « les charges et gestion courante correspondent aux indemnités des élus, subventions, participations. Les charges exceptionnelles : (en 2020 : dépollution du site de la Carterie, démolitions) restent aléatoires. Nous pouvons toutefois les provisionner, notamment les démolitions mais pour cette année il n'y a pas eu de charges autres. »
Yves BRELET : « sur le chapitre 011 « charges à caractère général », vous faites une revalorisation de 1,5 %/an, ce qui représente 20 000 €. 20 000 € c'est 10% de la charge énergétique de la Collectivité. » Monsieur BRELET pense que cette perspective de 1,5/an est optimiste sur ce chapitre. Il est en de même sur les charges de personnel (2%). « En faisant abstraction de l'année 2020 (à cause de la Covid) entre 2019 et 2021 nous sommes à une progression de 10,43 %. Cette perspective de 2 % est là encore optimiste sachant qu'il y a ce projet d'ouverture d'une Maison France Services, avec 2 équivalents temps plein (prise en charge de l'Etat de 30 000 €). 2 ETP sont valorisés à 70 000 €, ce qui fait déjà un delta de 40 000 € uniquement sur cette ouverture de Maison France Services. Donc les 2 % semblent pour moi faibles, sans compter qu'au dernier Conseil Municipal nous avons délibéré sur le nouveau contrat d'assurance statutaire qui aura un coût de 20 000 € supplémentaires par an. Si les chiffres ne sont pas ceux que vous prévoyez, cela risque d'impacter l'épargne de gestion. Nous sommes passés de 1 884 000€ en 2020 à 1 706 000€ pour 2021 en épargne de gestion ; soit une perte de 180 000 €, sachant qu'il faut également compter l'augmentation de fiscalité de 10 % qui a tout de même rapporté 100 000 € pour cette année. Nous voulions donc alerter sur ce risque d'effet de ciseaux, à savoir que les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes. Donc si ces prévisions ne sont pas confirmées, cela impliquera une augmentation de la fiscalité pour pouvoir garder l'équilibre. Si nous allons plus loin et ce qui peut être encore plus inquiétant, c'est ce que vous présentez sur la dette. Au mois d'avril dernier, au 21 avril, lorsque vous augmentiez les impôts de 10 % vous nous annonciez un plan pluriannuel à 11 millions d'euros. Là, nous voyons qu'il est à près de 19 millions d'euros. On pourrait se féliciter dans cette volonté d'investir pour la collectivité, seulement dans ces 19 millions d'euros c'est 8 millions d'euros supplémentaires. Comme vous nous aviez alerté sur le précédent mandat, prendre la perspective de 2022 à 2026 c'est une chose, mais il faut tenir compte du fait qu'il n'y a pas de chute d'emprunt sur le prochain mandat. Et en empruntant plus de 8 millions d'euros sur ce mandat-là, sur une durée de 15 ans, cela représente des annuités de 650 000 €. Sur les deux mandats confondus, la chute d'annuités est de 765 000 €. Si ce chiffre d'emprunt est confirmé, cela signifie que les capacités d'emprunt sur le prochain mandat seront quasiment nulles et la demande d'investissements sera toujours présente, ce qui est inquiétant. »
Olivier RAMOS : « Concernant le site de l'ancien hôpital, vous prévoyez un budget de 2 490 000 €. Dans ce budget, est comptée la démolition. Comment avez-vous déterminé ce budget ? Que cela représente-t-il en termes de surface ? La barre des 19 millions ne doit pas être dépassée et l'on sait tous que cela peut vite déraper ».
Le Directeur Général des Services : « Sur le chiffrage des travaux, effectivement nous restons sur de l'estimatif donc l'erreur est possible. Ces 2,4 millions, englobent la fameuse démolition, le désamiantage et la dépollution, ce qui nous amène à 1,2 millions environ. (estimation faite par les services techniques) Tout l'aménagement futur n'est pas encore arrêté, mais une enveloppe de 900 000 € est prévue (aménagement espace public, parkings…), à laquelle il conviendra d'ajouter les frais annexes, frais d'étude… Le petit patrimoine de qualité présent sur le site nécessitera d'être sécurisé a minima, voire restauré. Nous ne devons pas être très loin de la réalité pour avoir mené des comparaisons avec d'autres chantiers. »

Olivier RAMOS : « je ne remets pas en cause les chiffrages, mais il s'agit d'un dossier où cela peut vite déraper et impacter de façon conséquente le budget global qui doit être tenu ».
Pierre AHOULOU : « le projet sera étalé et ira au-delà de 2026. Lorsque le projet avait été présenté initialement dans sa globalité, il y avait déjà le coût du terrain porté par l'AFLA (2 650 000 €). Le réaménagement coûtera entre 5 et 6 millions d'euros. Nous affichons clairement les différentes étapes y compris les rachats de toutes les parcelles. Fin 2026, nous devrons avoir remboursé les 2 650 000 €. »
Monsieur le Maire : « C'est un vrai sujet. Ce que nous ne voyons pas, ce sont toutes les subventions qui vont tomber, qui vont nous aider et qu'il est difficile de mesurer. Le fait d'être « Petite Ville de Demain » devrait nous aider. Cela ne signifie pas que le projet sera à l'équilibre. Une zone boisée sera sûrement conservée. Je vous rejoins : nous devons rester vigilants et trouver des moyens de faire rentrer de l'argent par d'autres leviers. Cela peut être par des cessions, volontairement sous-estimées sur le mandat qui vient. Pierre AHOULOU travaille sur le sujet, ainsi que sur l'état des lieux précis des locatifs que l'on a et qui ne seraient pas loués, afin d'avoir une gestion saine. C'est un cadeau compliqué mais un beau cadeau pour la ville, mais ce projet risque de ne pas être à l'équilibre au final. Il faut l'avoir en tête, ou alors nous construisons des tours, ce qui n'est pas prévu.
Pour en revenir aux suggestions de M. BRELET sur la partie RH, vous dites que 2 % en termes de personnel c'est optimiste. En Communauté de Communes nous tournons aux alentours de 1,5 à 2 % sur l'évolution naturelle de la masse salariale d'une collectivité. Donc cela ne me choque pas car la Communauté de Communes raisonne de la même manière. Jean-Marie POUPELIN lui-même l'évoque, donc à l'instant T je ne suis pas inquiet. Je rajouterais également que l'audit RH en cours nous permettra de trouver des pistes d'amélioration sur la gestion RH. »
Yves BRELET : « Il y aura peut-être des recrutements à prévoir. (besoin flagrant au CTM notamment) »
Monsieur le Maire : « nous anticipons les recrutements, en allant d'abord vers de l'apprentissage pour renforcer les équipes et puis avoir le passage de relai avec les départs à la retraite qui sont prévus. Nous avons envie d'aider les jeunes à trouver de l'emploi. La ville grandit et s'il y a besoin d'engager des ETP nous le ferons.
En outre, nous sommes aidés par tous les services de l'Etat. Nous étions à une réunion Développement Economique avec la Préfecture, la DDTM ; ils sont à l'écoute des villes comme la nôtre. Ils seront là pour nous aider et nous pouvons les solliciter. »
Yves BRELET « j'aimerais une réponse à mon interrogation sur la dette et puis lors de la réunion de présentation « Petites Villes de Demain », nous avions posé la question de savoir s'il y avait des moyens financiers consacrés à ces « Petites Villes de Demain ». Les chargés de mission nous ont répondu qu'il n'y en avait pas d'autres, hormis ce que nous avons déjà pu obtenir à savoir les 1,2 millions. »
Monsieur le Maire : « Pouvez-vous préciser votre question concernant la dette ? »
Yves BRELET : « Cela concerne l'annuité de dette que vont générer les emprunts que vous prévoyez sur ce plan. (8 millions d'euros) »
Monsieur le Maire : « c'est une continuité. Nous prenons le relai. Ce n'est pas l'effet d'un mandat X, mais c'est un effet général. Nous subissons de la même manière les investissements qui ont pu être faits il y a 15-20-25 ans. Certains gros projets nous impacterons clairement. Nous nous devons d'être ambitieux et optimistes. Si vous aviez été à notre place, vous auriez été coincés de la même manière avec ce projet autour du site de l'ancien hôpital. »
Yves BRELET : « d'autant que vous venez de dire que ce sera un projet sur 10 ans. Donc comment retrouverons-nous les financements sur le prochain mandat si toute une partie de ce projet n'est pas encore financée cette année ? Avec 900 000 € sur ce mandat en aménagement pur de ce site, nous ne ferons rien du tout à part des trottoirs et un peu de voirie »
Pierre AHOULOU : « tout ne va pas se jouer uniquement sur les emprunts. Vous-même vous le savez, depuis 2017 jusqu'à 2022 l'encours moyen de la dette a tourné autour de 1 million d'euros. Nous commencerons à respirer à partir de 2024. Alors pour financer, je ne vais rien vous apprendre, vous avez les emprunts, les cessions et tous les autres éléments que vous connaissez. C'est le panachage de tout cela qui permet d'avoir des recettes en face et pouvoir faire des investissements. Actuellement nous sommes en train de rembourser ce qui a été précédemment emprunté. Pour l'instant nous n'avons rien emprunté du tout : nous avons acheté une maison, rue de la Loire (350 000 €) car il faut faire des réserves foncières. Nous avons un panel de cessions de biens possibles, certains plus facilement que d'autres. La commune dispose d'un patrimoine gigantesque. Nous jouerons donc sur l'ensemble des leviers pour faire des recettes. Il ne faut pas se focaliser sur la dette, car pour l'instant nous n'avons rien emprunté. »

Yves BRELET : « j'ai bien compris tout cela. Je parle bien de ce que vous prévoyez en capacité d'emprunt sur ce mandat-là ; c'est bien sur l'ensemble du mandat. C'est cet emprunt que vous allez faire sur ce mandat qui va impacter le mandat suivant étant donné qu'il n'y aura pas de chute d'annuité sur le mandat suivant. »
Pierre AHOUOU : « je ne le crois pas. Pourquoi ? Parce que dans toutes les analyses précédentes qui ont été faites, il est clairement indiqué que nous avions la capacité d'emprunter à hauteur de 15 millions d'euros. Si vous prenez en compte les cessions, les subventions (1,2 millions confirmés pour le moment), nous arrivons à 18 millions d'euros donc nous sommes dans les clous. »
Yves BRELET : « je ne suis pas d'accord sur la capacité d'emprunt de 15 millions d'euros sur les 2 mandats car cela va fortement impacter la capacité d'autofinancement derrière. Il n'y aura plus de capacité d'épargne car il faudra rembourser les emprunts donc on ne peut pas partir sur une capacité d'emprunt de 15 millions d'euros sur les 2 mandats. »
Monsieur le Maire : « C'est un nœud gordien. Soit on ne fait rien, soit on avance. Vous ou nous, cela aurait été la même question, on investit ou on n'investit pas. »
Yves BRELET : « ce que nous avions prévu dans le cadre de notre campagne c'était un investissement moindre que celui que vous prévoyez. C'était lisser les investissements sur les deux mandats. Au lieu d'être à quasiment 19 millions d'euros compte tenu de votre perspective, certains investissements devaient être faits sur deux mandats. Nous pouvions donc lisser deux programmes de plans pluriannuels à environ 15 millions d'euros chacun, plutôt que d'avoir un mandat avec de très gros investissements afin d'éviter de bloquer les prochains élus sur le mandat suivant. Vous vous tirerez une balle dans le pied si vous êtes réélus car vous n'aurez pas les capacités de développer. »
Monsieur le Maire : « ce que vous disait Pierre AHOULOU c'est que les choses seront étalées. Nous ne savons pas de quoi l'avenir est fait. Le transfert de l'école privée demandera des montants importants en termes d'aménagement. Nous ne serons pas à l'abri d'emprunter plus ou bien de répartir différemment. »
Thomas LEROY : « cela fait 2 ans que nous nous serrons la ceinture donc c'est gérable dans un mandat. Et puis cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des choses qui glisseront »
Monsieur le Maire : « comme le dit Thomas LEROY, nous sommes passés de 25 à 18 millions d'euros dans le PPI. Une entrée sera à prévoir par le biais des subventions, des ventes se feront (dont certains biens qui malheureusement ont été laissés à l'abandon) »
Yves BRELET : « de quels bâtiments s'agit-il dans votre perspective ? »
Monsieur le Maire : « je n'ai pas le détail, mais nous vous donnerons cela plus tard car un travail énorme est en train d'être mené pour répertorier ce qui est loué, ce qui ne l'est pas et pourrait l'être, les locations où des loyers restent impayés… Nous perdons beaucoup d'argent depuis un petit moment à cause de cela. Nous pouvons citer la maison du confiturier qui est en mauvais état, la paroisse, une des maisons Porte Saumon. Il est dommage d'avoir du patrimoine en plein centre-ville et d'avoir laissé traîner les choses sur ces bâtiments. »
Yves BRELET : « il s'agit de la réserve foncière qui avait pour vocation d'être détruite »
Monsieur le Maire : « cela aurait tout de même pu rapporter en y mettant des locataires ou bien en maintenant ces bâtiments un minimum en bon état »
Klervi LAGADEC : «1ère question sur les budgets « Bâtiments » ou « Développement Durable » : lors du dernier conseil municipal de décembre, il avait été question de la cotisation pour le Sydela pour le conseil en énergie et cela était porté par la commission Développement Durable. Cela m'interroge donc quant au tableau présenté aujourd'hui, à savoir est-ce que tout ce qui est de l'ordre de la rénovation énergétique des bâtiments est inscrit à la ligne « bâtiments » ou bien est-ce inclus dans l'enveloppe « Développement Durable ? »
Monsieur le Maire : « les lignes budgétaires inscrites sont pour le moment très larges, cela sera rediscuté au sein de chaque comité. Nous y verrons plus clair lorsque les comités auront débattu autour de ces transversalités. »
Klervi LAGADEC : «2ème question : au regard de l'enveloppe en face du Développement Durable/Energie/Transport d'1 400 000€, et toutes les thématiques afférentes (développement durable, énergie, transport, mobilité, biodiversité, qualité de l'eau…), cette enveloppe reste inférieure à celle de la vie sportive. J'ai donc repris votre programme où vous aviez mis en avant les objectifs de développement durable et de transition mais je n'y ai pas vu la mise en avant de l'aspect « vie sportive ». Donc que mettez-vous derrière ces objectifs de Développement Durable ? »
Pierre AHOULOU : « sur la partie « Vie sportive », en 2025, nous avons en prévision, la réfection du Pôle du Beugnon (1 200 000 €). Ceci est une constante forte par rapport à la totalité de la somme. Si vous prenez le « Développement Durable », vous évaluez que la constance est toujours là. En montant

crescendo de 2024 à 2025 avec des budgets à hauteur de 500 000€, ce qui n'est pas rien. Je justifie la montée du « Pôle sport » par le fait de cette rénovation totale des équipements, gérée par la commune. »
Samuel MÉNARD : « c'est la mise en perspective des deux budgets »
Sandrine MILLIANCOURT : « le sport fait partie du bien-être/bien-vivre et correspond au 2ème objectif du Développement Durable. Ces objectifs sont des grands items dont le sport fait partie intégrante. Sans cette rénovation du site du Beugnon, une bonne pratique du sport n'est pas possible »
Klervi LAGADEC : « ce sont deux thématiques complètement différentes. »
Sandrine MILLIANCOURT : « Certains ODD (Objectifs de Développement Durable) sont rattachés à la vie sportive. »
Samuel MÉNARD : « Nous pouvons retrouver l'aspect sociétal dans le sport également. C'est un sujet transverse. Son intégration est induite du RSE dans la vie sportive. Nous devrons intégrer ces critères dans la rénovation du Beugnon. »
Monsieur le Maire : « Le Beugnon est un bon exemple de transversalité. Nous allons retravailler la performance énergétique du bâtiment et offrir à la population qui augmente un espace de loisirs et de jeux. »
Maryse JEANNIN MAHIEU : « nous pouvons évoquer la suppression des modulaires sur la cour car ils ne sont pas du tout isolés. Nous allons restaurer l'ancien restaurant scolaire afin d'en faire des salles de classes avec dortoirs.. et dans l'optique de supprimer ce bâtiment qui constitue une véritable passoire thermique. Il est vrai que le développement durable est un sujet très transversal et il est clair que dans tous les projets menés (en particulier en ce qui concerne mon comité Enfance-Jeunesse-Familles), nous avons ce raisonnement de développement durable. (achats de produits bio, locaux pour le restaurant scolaire par exemple). Le développement durable doit être omniprésent. »
Cédric CÉREZ : « cela montre bien que nous travaillons tous ensemble à ce projet-là. Les actions sont réparties sur plusieurs comités (bâtiments, voirie, sport) Nous réfléchirons à développer les ODD au cours du mandat et courant 2022, nous travaillerons plus précisément sur ces ODD. »
Klervi LAGADEC : « j'entends et je suis la première à dire qu'il s'agit d'un sujet transversal mais il n'est pas possible de ne pas l'attribuer à quelque chose de clair »
Cédric CÉREZ : « il s'agit aujourd'hui d'une enveloppe globale et nous viendrons affiner les lignes budgétaires en comités avec l'affectation des sommes. Les 1 200 000€ sur le sport auraient très bien pu être décalés sur le bâtimentaire. Nous avons pour le moment affecté cette somme à la rénovation du Beugnon. Le développement durable est un axe assez prioritaire dans notre programme par rapport à la vie sportive, mais si nous réfléchissons tous ensemble, on se dit que cette rénovation relève peut-être du bâtimentaire. Ces budgets pourraient donc glisser en partie d'un poste à l'autre. »
Samuel MÉNARD : « dans cette rénovation, il y aura effectivement tout l'espace extérieur et là nous ferons certainement appel au comité développement durable (cadre de vie, bien vivre ensemble au niveau des diverses installations) Sur le bâtiment en tant que tel, nous pourrons faire intervenir le comité (aspect énergétique, développement durable) comme nous pourrons le faire pour le city stade à travers le choix des matériaux. Le projet est la rénovation de tout le site du Beugnon porté par le comité vie sportive avec tous les aspects connexes et induits du développement durable. »
Maryse JEANNIN MAHIEU : « pour compléter, si l'on vous présente ces lignes-là, nous ne l'avons pas fait par hasard. Nous avons travaillé dans les comités sur les besoins, sur les projets de notre propre programme. Et au sein de mon comité en l'occurrence, nous avions un certain nombre de projets que nous avons harmonisés avec les autres comités, de façon à ce que l'on puisse les intégrer dans les 18 millions d'investissement. Nous avons priorisé et peut-être qu'il y a des projets mis en priorité 3 que l'on réussira à faire. Aujourd'hui nous sommes sur du prévisionnel. Le développement durable c'est le « chapeau » de notre programme, avec la démocratie participative. Nous défendons ces deux axes chacun dans nos comités. Nous n'avons pas souhaité tout mettre dans l'enveloppe développement durable, car effectivement ce thème est abordé dans tous les comités. »
Pierre AHOULOU : « les ODD ce sont 17 objectifs pour 169 cibles. Le développement durable ne se résume pas à manger bio et faire des pistes cyclables »
Yves BRELET : « je rebondis sur les pistes cyclables de Pierre. Certaines sont bosselées et comme nous avons pu le dire en commission Moyens Généraux, nous pensons que la ligne consacrée à la voirie est tout de même relativement faible. Certaines rues au Loroux-Bottereau doivent être refaites, notamment la rue du Martray, et les volumes qui y sont consacrés là ne permettront pas ces réfections y compris la construction des pistes cyclables moins bosselées. »

Vote

Le Conseil Municipal approuve ***à l'unanimité*** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base du rapport annexé à la présente délibération

2.2 Tarif stage Hip Hop « Urban Culture »

Rapporteur : Maryse JEANNIN-MAHIEU

Il est organisé par les communes du Loroux-Bottereau, Divatte-sur-Loire, Le Landreau, Saint Julien de Concelles et Vertou un stage de Hip Hop durant les prochaines vacances de février 2022 (09, 10 et 11/02). Ce stage aura lieu à Divatte-sur-Loire.

Les objectifs de ce projet sont nombreux :

- Permettre aux jeunes de découvrir les différentes composantes de la culture urbaine (rap, graff, danse, DJing, beatbox ...) aux côtés d'intervenants professionnels
- Favoriser la rencontre et l'échange entre les jeunes autour d'un objectif commun (spectacle)
- Valoriser l'expression artistique des jeunes
- Renforcer les actions et le réseau des animateurs jeunesse
- Utiliser au maximum les compétences des animateurs
- Permettre l'accessibilité de tous (jeunes, familles, amis, autres publics, ...)

Il a été convenu entre les différents partenaires, pour des raisons d'équité et de cohérence, que le tarif pratiqué par chaque structure en direction des jeunes et des familles, soit dans la mesure du possible compris entre 15 et 20€ par personne pour l'ensemble du stage.

Par ailleurs, une convention liera les communes co-organisatrices.

Le Conseil Municipal est donc appelé à fixer le tarif de 15 euros pour participer au stage « Urban Culture » et à autoriser Le Maire ou son représentant à signer la convention à venir.

Vote

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le tarif de 15 euros pour participer au stage « Urban Culture » et autorise Le Maire ou son représentant à signer la convention à venir avec les communes co-organisatrices.

RESSOURCES HUMAINES

2.3 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Une procédure de recrutement a été engagée en décembre 2021 pour le poste de Responsable Communication et Dialogue Citoyen, occupé actuellement par un contractuel. Ce dernier a fait le choix de ne pas prolonger son contrat à la fin février pour d'autres projets professionnels.

5 candidats ont été retenus pour participer aux entretiens. En l'absence de candidature pertinente de fonctionnaire, le choix s'est porté à nouveau sur un emploi contractuel sur le grade de Rédacteur Principal de 2ème Classe. A noter que ce candidat a indiqué vouloir s'engager dans une démarche active d'obtention de concours.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- Supprimer un poste contractuel d'Attaché à temps complet
- Créer un poste contractuel de Rédacteur Principal de 2ème Classe à temps complet

Vote

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** la suppression d'un poste contractuel d'Attaché à temps complet et la création d'un poste contractuel de Rédacteur Principal de 2ème Classe à temps complet.

2.4 Attribution de chèques cadeaux aux agents

Rapporteur : Le Maire

Chaque année est organisée une soirée d'échange de vœux entre les élus et le personnel communal afin de récompenser le travail fourni dans l'année par les collaborateurs de la Ville.

Au vu de la crise sanitaire et de la réglementation à appliquer qui en découle, la Ville est dans l'impossibilité, une nouvelle fois, d'organiser la soirée des vœux au personnel initialement prévue le 13 janvier 2022. En remplacement de cet évènement et afin de remercier le personnel communal pour son implication et son travail au sein de la collectivité, il est proposé d'offrir des chèques cadeaux à chacun des agents municipaux comme l'an passé.

Au regard du budget global consacré à cette soirée de vœux, le montant des chèques cadeaux pouvant être remis est de 30 € par agent. Le montant global de cette opération est de 3 855,84€ et correspond en effet au budget alloué pour la soirée des vœux au personnel.

Il est donc proposé d'attribuer aux agents répondant aux critères définis par le conseil municipal un chèque cadeaux de 30 euros. Les chèques cadeaux auront une validité d'un an.

Les agents concernés par l'attribution du chèque cadeau sont :
- les agents titulaires et non titulaires sur poste permanent de la Ville et du CCAS
- les agents remplaçants

Soit un total de 125 agents.

A noter qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués n'est pas assimilable à un complément de rémunération.

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à attribuer des chèques cadeaux au personnel communal dans le cadre de l'impossibilité d'organiser la soirée des vœux au personnel prévue le 13 janvier 2022.

Vote

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** l'attribution par le Maire de chèques cadeaux au personnel communal dans le cadre de l'impossibilité d'organiser la soirée des vœux au personnel prévue le 13 janvier 2022.

III°) VIE ÉCO ET ATTRACTIVITÉ

3.1 Achat commerce « Chez Tonton » 8 rue Anne de Goulaine

Rapporteur : Pierre AHOULOU

Le propriétaire du commerce « Chez Tonton » situé 8 rue Anne de Goulaine au Loroux-Bottereau a informé la collectivité de son souhait de cesser son activité fin 2021.

Ainsi, au regard de la situation de ce local et afin de maîtriser l'implantation d'un futur gérant, des échanges ont été engagés entre les services de la commune et le propriétaire.

Cette discussion a abouti à un accord sur les modalités financières suivantes :

- Prix de cession du bien immobilier établi à 145 000 €
- Valeur du fonds de commerce à 82 000 € répartie comme suit :
  - 29 400 € pour le matériel et agencement
  - 45 600 € pour les éléments incorporels
  - 7 000 € pour la licence IV
- Frais divers 1 000€

Ces modalités n'entrent pas dans le champ de consultation du Domaine. En effet, sont considérées comme réglementaires, les seules demandes d'évaluation concernant des projets d'acquisition d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, les prises de bail d'un montant annuel égal ou supérieur à 24 000€ (charges comprises) et les cessions, quel que soit leur montant.

Ce projet d'acquisition ne nécessite donc pas la saisine du service du Domaine.

Le Conseil Municipal est donc appelé à autoriser l'acquisition du bien situé 8 rue Anne de Goulaine au Loroux-Bottereau conformément aux conditions financières de vente précitées et à charger Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Débat :
Olivier RAMOS : « quelle serait la destination de ce bien ? »
Pierre AHOULOU : « aujourd'hui au Loroux-Bottereau nous avons déjà quatre restaurants de ce type qui étaient susceptibles de reprendre cette affaire. Nous avons négocié, sans force et sans préemption en utilisant une approche humaine. Nous sommes en contact avec un professionnel qui fait de la bonne restauration. Pour le moment je ne peux pas évoquer son nom mais je ne manquerai pas de vous transmettre l'information dès que les choses auront avancé ».
Monsieur le Maire : « nous procédons étape par étape »
Yves BRELET : « votre souhait est d'y installer le même type de commerce ? »

Monsieur le Maire : « Oui tout à fait. La licence IV présente un intérêt si à un moment donné nous souhaitons revendre le bien. Cela permet de valoriser le patrimoine. »
Yves BRELET : « il ne faut pas laisser partir la licence IV de la commune. »

Vote

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** l'acquisition du bien situé 8 rue Anne de Goulaine au Loroux-Bottereau conformément aux conditions financières de vente précitées et charge Le Maire ou son représentant de signer les documents afférents.

IV°) VŒU RELATIF A LA HAUSSE DE L'ÉNERGIE POUR LES COMMUNES

4.2 Vœu « Dotation Energie »

Rapporteur : Le Maire

Considérant que la hausse du prix de l'énergie a un impact direct sur les particuliers et les entreprises mais aussi sur les communes. En quelques mois, le prix de l'électricité a été multiplié par 5 et le prix du gaz par 6 à certaines périodes. Rien que sur l'année 2022, cette augmentation engendre un coût supplémentaire pour le budget de plusieurs petites villes de plusieurs centaines de milliers d'euros.
Considérant que l'impact sur les finances publiques déjà fragilisées par la crise du Covid ne pourra être absorbé par les communes qui pourraient être ainsi contraintes à procéder à de nouvelles hausses de la fiscalité locale ou à diminuer l'offre de service à la population.

Considérant les efforts majeurs d'investissement effectués par les collectivités sur leur patrimoine pour réduire les dépenses d'énergie.

Considérant la position de l'Association des Petites Villes de France déplorant l'absence, à ce jour, de réponse du Gouvernement à destination des communes. Le Gouvernement a en effet proposé un ensemble de dispositifs qui s'adresse essentiellement aux particuliers. Pour limiter la hausse de l'électricité à 4 % en 2022, il est prévu une aide de 100 euros pour les populations les plus fragiles et une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Cet allégement de taxe s'applique également aux collectivités mais n'est en aucun cas suffisant pour compenser l'impact de la hausse sur les budgets locaux. Les collectivités, qui ne bénéficient pas du gel du prix du gaz prévu pour les particuliers, subissent également de plein de fouet cette augmentation.

Afin de compenser cette hausse au même titre que pour les particuliers, l'APVF demande la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux communes. Il s'agit d'une mesure d'urgence mais aussi d'une mesure vitale pour préserver l'équilibre financier des territoires et leur permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population tout en préservant la stabilité de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal est donc appelé à saisir Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, sur la problématique de soutenabilité de cette hausse spectaculaire sur le budget a fortiori s'agissant d'une centralité en charge de services essentiels à la population et à demander la mise en place d'une « dotation énergie »

Débat :
Klervi LAGADEC : « est-ce que d'autres communes se joignent à la signature ? »
Claudine LETOURNEUX : « cela a été envoyé à toutes les communes adhérentes à l'association Petites Villes de France. Dans les exemples donnés, certaines mairies avaient déjà signé. »

Vote

28 voix pour,
1 abstention (Yves BRELET)

V°) INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises, en vertu de la délibération du 21 juillet 2020, portant délégation de compétence au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. :

Date	Attributaire	Prestation	Prix TTC
Décembre 2021	Banque Postale	Financement Investissements 2021 (emprunt taux fixe 0,80% sur 15 ans)	350 000 €

VI°) INFORMATIONS DES COMITÉS ET COMMISSION

- **Comité Dialogue Citoyen : présentation par Claudine LETOURNEUX**

  - Les comités consultatifs : « Le dernier comité s'est déroulé le 24 janvier : Nous sommes en train de dresser un bilan sur les comités consultatifs et leur fonctionnement. Il vous a été envoyé, ainsi qu'aux citoyens membres de ces comités, un questionnaire, en vue d'évaluer la satisfaction, les éventuelles remarques sur leur fonctionnement et comment les faire évoluer. Une soirée est prévue le 25 février : avec retours, témoignages et participation d'un intervenant extérieur qui animera cette soirée, afin qu'elle soit placée sous le signe de la convivialité, tout en étant à la fois dans une démarche sérieuse et de réflexion. »

  - Réseau des référents de quartiers et villages : réunion plénière le 17 janvier. « Nous sommes passés de 10 référents il y a un an à 17 en octobre dernier et 25 aujourd'hui. Un travail est déjà en cours (avec la Police Municipale et le Centre Technique Municipal) autour de problématiques soulevées telles que la sécurité. Certains projets commencent à émerger tel que « comment restaurer du petit patrimoine ». Cela permettra de donner des projets à venir et les citoyens pourront s'en saisir pour créer des ponts entre ce réseau de référents quartiers/villages et le travail des comités. »

  - Poursuite du travail du CMJ : sortie d'une revue de Presse en fin d'année suite à leur participation à beaucoup d'actions et leur travail en commissions. Ils seront associés dans le cadre du Plan Guide sur la concertation citoyenne. (panel de 40 personnes qui travaillera en lien avec le bureau d'études l'Atelier du Lieu)

- **Comité Développement Durable : présentation par Cédric CÉREZ**

  - 2021 : année « verte » avec la plantation de pas loin de 4000 arbres sur la commune.

  - Début 2022 : réflexion sur des projets lancés fin 2021 : rencontre avec St Julien de Concelles autour du projet de liaison en voie douce entre les deux communes.

  - Finalisation du projet avec la LPO (Ligue de la Protection des Oiseaux) au printemps 2022. Sur le site de l'ancien hôpital, une quarantaine de nids (hirondelles et martinets) seront à replacer sur les bâtiments contigus à l'ancien hôpital. Nous attendrons la fin de la nidification et l'envol des hirondelles avant de pouvoir mener la démolition et de récréer des nids sur les bâtiments aux alentours par exemple.

- **Comité Enfance-Jeunesse et Familles : présentation par Maryse JEANNIN MAHIEU**

  - Préparation du PPI : changement de logiciel du portail familles à l'accueil périscolaire, transformation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, renaturation des espaces scolaires, travaux au multi-accueil, réaménagements au parc ludique près de la

Coraudière très utilisé par les assistantes maternelles. Nous avons également évoqué un travail à mener sur la gestion des déchets verts au restaurant scolaire et comment réduire le gaspillage alimentaire. Cela fait partie des sujets que nous traitons également au sein du comité.

- La Covid reste la grosse problématique du moment : « ce soir nous avons 4 classes fermées à l'école élémentaire Maxime Marchand et 2 classes à l'école privée. Cela reste très compliqué à gérer pour les familles. Les mêmes répercussions s'observent à l'accueil périscolaire. Nous devons faire le tracing et informer les parents dès lors qu'un cas positif est déclaré ; tout cela avec le changement incessant des protocoles sanitaires, et un impact certain sur le restaurant scolaire. Nous aurons nécessairement moins de recettes, car moins de facturations (cantine et accueil périscolaire). Nous demandons une grosse flexibilité au niveau de l'équipe de la Maison de l'Enfance. (animateurs, surveillants sur le temps du midi, accueil périscolaire…) Aujourd'hui 6 agents sont absents pour Covid+. Le non brassage des écoles est une bonne chose pour éviter la démultiplication des cas, mais ce n'est pas la solution idéale en termes de gestion. Au sein d'une même école, nous sommes parfois contraints de mélanger deux classes pour former un groupe. Nous avons fait une estimation : il nous faudrait quasiment le double d'animateurs et de salles d'accueil pour ne pas les mettre dans une même salle. Un mail a été envoyé aux familles fréquentant l'accueil périscolaire en leur demandant dans la mesure du possible, de ne pas mettre leur enfant à l'accueil périscolaire le matin ou le soir, ne pas les laisser au restaurant scolaire car nous avions du mal à pouvoir répondre aux besoins et les familles ont joué le jeu. Nous avons effectivement une réduction du nombre d'heures d'accueil périscolaire. Un grand merci à eux ! Nous avons fait le choix au Loroux-Botterau de ne pas mettre de règles afin de ne pas fermer le service aux familles (comme cela peut l'être sur d'autres communes : à Thouaré, par exemple, le lundi, seuls les enfants dont le nom de famille commencent de A à G peuvent fréquenter l'accueil périscolaire ; à Nantes, dans certaines écoles, les enfants ne peuvent déjeuner à la cantine que deux jours par semaine). Nous avons fait appel aux agents volontaires : certains se sont donc proposés en renfort selon les besoins. Des répercussions sont également à noter au niveau des transports scolaires. (faute de chauffeurs)

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD : « en plus des difficultés liées à la Covid, une grève est prévue jeudi. Combien de classes sont concernées ? Je suppose que la Mairie a organisé, malgré les difficultés, un service minimum ? »
Maryse JEANNIN MAHIEU : « lors de la dernière grève : 100 % de grévistes à l'école privée, contre 0 à l'école Maxime Marchand.
Nous mettons en place le service minimum d'accueil pour l'école maternelle uniquement, car plus de 25 % des enseignants sont en grève, alors qu'à l'école élémentaire nous sommes en deçà.

- **Comité Espaces verts, Cadre de vie, Bâtiments et Voirie : présentation par Laurent BLANCHÉ**

  - Bienvenue à Olivier RAMOS au sein du comité.
  - Pose de poubelles de tri dans le bourg, de supports vélos.
  - Pose de bancs à venir

- **Commission Moyens Généraux - Communication : présentation par Réjane SECHER**

  - Préparation du Mag dont la sortie est prévue fin février. La commission du 3 février finalisera sa préparation.
  - Commission Moyens Généraux le 7 février pour le budget

- La Police Municipale est à 100 % dédiée au Loroux-Bottereau depuis le 1er janvier
- Recrutement de Monsieur Rémi Tanguy à compter du 7 mars : futur responsable communication et démocratie participative
- Recrutement de Monsieur Jacky Mandin à compter du 23 février : futur responsable du restaurant scolaire

➢ **Commission Vie Sportive : présentation par Samuel MÉNARD**

- Les subventions : « nous observons un budget subventions stable par rapport à l'an passé malgré une baisse du nombre d'adhérents sur certaines associations (Art Tempo par exemple) Maintien de la dotation Covid des 10 % sur l'enveloppe générale en plus. Les critères utilisés pour les dotations ne sont peut-être plus en accord avec notre philosophie. Nous donnons par exemple, des dotations aux adhérents de moins de 18 ans, ce qui ne valorise pas les aînés. L'association du Yoga : ne sont éligibles à aucune subvention. Nous souhaitons donc revoir les critères d'attribution, sous forme d'ateliers, afin de mieux coller à notre programme (sport handicap, sport pour tous, introduction du RSE et du développement durable). Ces nouveaux critères devraient être transmis aux associations d'ici le mois de juin. »
- City stade : formalisation des 3 devis. Demande à réviser les devis car les coûts de matériaux augmentent très rapidement. Atelier pour formaliser le choix du city et du devis qui sera retenu pour une implémentation sur le site de la Tannerie (site intéressant, validé en comité, car il permettra de constituer un pôle loisirs avec la piscine à proximité, les jeux, la pétanque.) Le CMJ participera au choix des couleurs et des diverses options.

➢ **Commission Santé-Solidarités : présentation par Sylvie POUPARD-GARDÉ**

- Les subventions ont été abordées lors du dernier comité et seront soumises au prochain Conseil d'Administration du CCAS
- Deux demandes de subventions à venir : aide au numérique ainsi que pour le projet « Mon éclosion » qui a déjà eu lieu l'an passé
- Démarrage d'une Analyse des Besoins Sociaux – restitution prévue pour le mois de septembre
- 15 à 20 dossiers pour la partie « social » seront présentés : ce qui témoigne d'une grande difficulté de beaucoup de familles

➢ **Commission Culture - Loisirs : présentation par Sylvie POUPARD-GARDÉ**

- Un travail sera également mené à travers un atelier sur les critères d'attribution des subventions culture
- Travail sur un questionnaire : « quels projets culturels pour la commune ? » adressé à l'ensemble du Conseil Municipal, des citoyens engagés, du CMJ, des RQV
- Ateliers sur les différentes animations à venir
- Echomobile : projet dans le cadre du Projet Culturel de Territoire porté par la CCSL. Au Loroux-Bottereau, il s'agira d'une future fresque en lien avec l'EHPAD et la Médiathèque pour la partie réalité virtuelle. D'autres communes ont choisi d'autres cibles. Un temps

fort aura lieu le samedi 11 juin, avec 3 parcours organisés en bus, en voiture et à vélo, et qui se terminera dans le parc de l'ancien hôpital du Loroux-Bottereau avec des concerts et animations.

- Echôpital : festival de mai à septembre. Les actions seront travaillées en comité.
- L'office de tourisme souhaite relancer les visites culturelles pour l'été prochain

➢ **Comité Vie Economique et Attractivité : présentation par Pierre AHOULOU**

- Différents groupes de travail :

  1/ « comment favoriser les circuits courts et les commerces de proximité ? », créer un livret des producteurs locaux et des commerçants, encourager à la digitalisation de nos producteurs

  2/ « comment développer les liens école-entreprises-producteurs-artisans ? »

  3/ travail sur les notions de visite : randonnée des producteurs, « comment booster les animations commerciales ? »
- Prochaine réunion le lundi 31 janvier à 19h00
- Rencontre à venir avec les maraîchers
- Rencontre à venir avec la Chambre d'Agriculture (problématique liée à l'évolution des modes de culture, proximité vignerons/habitations afin de déjouer certains conflits)

➢ **Comité Développement urbain et Patrimoine : présentation par Sandrine MILLIANCOURT**

- Comité à venir début mars sur les modifications du PLU et les OAP à décliner
- Briacé : retours à venir. « Nous serons dans le jury final avec la fondation de la Providence (choix sur 3 projets) »

IX°) QUESTIONS ORALES

Néant

Rappel :

10 et 24 avril : élections présidentielles

12 et 19 juin : élections législatives

N° d'ordre des délibérations :

DB250122-01	Extrait de délibération – Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal
DB250122-02	Extrait de délibération – Modification des comités communaux
DB250122-03	Extrait de délibération – Modification de la Commission d'Appel d'Offres
DB250122-04	Extrait de délibération – Débats d'Orientations Budgétaires
DB250122-05	Extrait de délibération – Tarif stage Hip-Hop « Urban culture »
DB250122-06	Extrait de délibération – Modification du tableau des effectifs
DB250122-07	Extrait de délibération – Attribution de chèques cadeaux aux agents
DB250122-08	Extrait de délibération – Acquisition commerce 8 rue Anne de Goulaine
DB250122-09	Extrait de délibération – Vœu « Dotation Énergie » relatif à la hausse de l'énergie pour les communes

/